



COMMUNIQUE DE LA COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE (CEI)

Ce 26 juin 2023, la Commission Electorale Indépendante a été saisie par Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité qui lui a fait part des interrogations et inquiétudes qui ont germé dans l'opinion publique, et, singulièrement, dans les états-majors des Partis politiques et des potentiels candidats, relativement aux ressorts territoriaux des Communes. Ceux-ci craignent de voir adopter un nouveau découpage administratif pour les prochaines élections municipales du 02 septembre 2023, alors même que depuis de longs mois, ils se préparent à participer auxdites élections sur la base des ressorts territoriaux ayant servi pour les élections locales de 2018.

En raison de ces interrogations et inquiétudes, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, dont relève la détermination des ressorts territoriaux, a demandé à la Commission Electorale Indépendante de bien vouloir reconduire le découpage territorial qui a prévalu en 2018.

Par conséquent, la Commission Electorale Indépendante engage, instamment, l'ensemble de ses Commissaires centraux et locaux, ainsi que ses Services techniques, à procéder comme le demande le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Fait à Abidjan, le 26 juin 2023

**P/ la Commission Electorale Indépendante
le Porte-Parole**

Emile EBROTTIE